

## Direction Générale des Services

## **DELEGATION DE SIGNATURE**

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2015 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

Monsieur Michel MARTINEZ, Maître de Conférences, Directeur du Département des Langues et Civilisations (DLC),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 920 – Département des Langues et Civilisations :

- > en dépenses :
  - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € HT,
  - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- > en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 920, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

La présente délégation prend effet à compter du 1er octobre 2018.

Elle annule et remplace la délégation consentie à M. Michel MARTINEZ, en date du 6 juillet 2017.

Fait à Toulouse, le 10 octobre 2018

La Présidente.

Le délégataire,

Michel MARTINEZ

Corinne MASCALA

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE